



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1854

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat mixte Beaujolais Azergues (SMBA)

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Millet

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010****Délibération n° 2010-1854**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat mixte Beaujolais Azergues (SMBA)**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'adhésion de la commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon au 1er janvier 2011, qui doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'extension du périmètre communautaire, emporte le transfert de la compétence obligatoire élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

La commune de Lissieu avait transféré cette compétence à la communauté de communes Monts d'Or-Azergues (CCMOA), qui l'avait elle-même déléguée au syndicat mixte Beaujolais Azergues (SMBA).

L'adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine entraîne une réduction de périmètre des deux structures syndicales.

Au titre des conditions financières et patrimoniales de retrait du SMBA, la commune de Lissieu prendra en charge une quote-part résiduelle d'emprunt liée aux déchetteries, fixée à 37 619,82 €. La Communauté urbaine se verra transférer des containers de collecte et paiera la quote-part résiduelle d'emprunt correspondante, soit 13 009,12 €. La Communauté urbaine prendra également en charge une quote-part du marché de gestion des déchetteries restant à courir jusqu'à l'échéance de mai 2011, arrêtée à 19 603,90 €, ainsi qu'une quote-part de coût de traitement des déchets verts, arrêtée à 5 617,07 €.

Un procès-verbal établi contradictoirement par les quatre parties doit être approuvé et signé par les représentants du SMBA, de la CCMOA, de la commune de Lissieu et de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

- a) - les conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat mixte Beaujolais Azergues,
- b) - le procès-verbal correspondant audit retrait.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

**3° - La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2011 - compte 657 341 - fonction 812.

**4° - Dit** que ces dispositions seront appliquées au vu des arrêtés préfectoraux à intervenir dans le cadre de l'extension du périmètre communautaire et modifiant les structures intercommunales concernées.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**